



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°21/2024

Objet : Convention de suivi et de gestion de la frayère à brochets et cyprinidés de la zone de biodiversité de la Rosière.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la commune de L'Isle-Adam dispose dans la zone de biodiversité de la Rosière d'une frayère à brochets et cyprinidés.

Considérant le projet de renouvellement de la convention avec la FEDERATION DU VAL D'OISE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, 28 rue du Général de Gaulle 95810 GRISY-LE-PLATRES, fixant les conditions de suivi et de gestion de la frayère à brochets et cyprinidés de la zone de biodiversité de la Rosière.

Considérant que les prestations seront assurées par la fédération au profit de la Ville pour un montant de 1000€ par an pour l'année 2023 et 1300€ à compter de l'année 2024.

Considérant que la convention est conclue pour un an et qu'elle pourra être renouvelée tacitement 3 fois.

DÉCIDE

- **d'approuver** la convention de suivi et de gestion de la frayère à brochets et cyprinidés de la zone de biodiversité de la Rosière avec la FEDERATION DU VAL D'OISE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, pour un montant annuel de 1000€ pour l'année 2023 et 1300€ à compter de l'année 2024.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 2 février 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240202-21-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Mise en ligne le 2 février 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr